

Monsieur Philip NICOLOSI, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération, au titre de sa compétence Développement Economique, adhère, par délibération du 12 avril 2017, à la Mission Locale des Alpes de Haute Provence .

L'association a pour finalité l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement. Elle favorise la concertation entre les différents partenaires en vue de compléter ou renforcer les actions conduites par ceux-ci.

Le conseil d'administration de la Mission Locale est composé de 32 membres répartis dans quatre collèges.

Conformément aux statuts de l'association, il vous sera demandé de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter Provence Alpes Agglomération au collège des collectivités territoriales.

Les candidatures de Patrick Martellini en tant que délégué titulaire (Président sortant) et de Philip Nicolosi en tant que délégué suppléant vous sont proposées.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 01/06/2017

Appréhension agglomération E. localite.com

004-200067437-20170531-21_31052017-DE